



APPEL A PROJETS 2011

PREVENTION ET SOUTIEN EN MILIEU CARCERAL

DESTINE AUX ASSOCIATIONS DE FRANCE METROPOLITAINE ET DES DROM-COM

DATE UNIQUE DE CLOTURE : 13 septembre 2010

Depuis sa création en 1994, Sidaction a pour mission de soutenir les actions de prévention du VIH et de soutien aux personnes séropositives ou malades qui répondent au mieux aux besoins du terrain.

Partant du constat d'une prévalence du VIH plus importante en milieu carcéral qu'en milieu libre, Sidaction a créé en 2004 une mission Milieu carcéral afin d'apporter son soutien au développement des programmes associatifs de lutte contre le VIH en milieu carcéral.

1) Critères généraux d'appréciation et de financement

Des critères généraux d'appréciation s'appliquent à tous les projets et permettent de définir le degré de priorité qui sera accordé.

L'aspect innovant du projet au regard des programmes existants est l'un des critères importants de cette appréciation, qu'il réponde à une lacune sur un territoire donné ou à un besoin émergent.

Sur le plan du financement

Sidaction n'a pas la vocation, ni la possibilité, de pallier l'éventuel désengagement ou défaillance des bailleurs publics.

L'instruction tiendra particulièrement compte de l'existence de cofinancements ou de la sollicitation d'autres sources de financement pour les actions présentées.

Méthode

Du point de vue des méthodes d'élaboration et de conduite des projets, l'appréciation tient compte :

- De la nature communautaire de l'action, définie et mise en œuvre par les personnes les plus exposées au risque d'infection ou vivant avec le VIH ;
- De la place des personnes concernées par les actions dans leur élaboration, leur déroulement et leur évaluation ;
- De la méthodologie d'intervention qui doit privilégier la proximité et le fait de pouvoir aller au devant des personnes ;
- De la mise en œuvre des actions selon une dynamique partenariale, de réseau et de complémentarité avec d'autres associations ou institutions publiques ;
- De l'existence et de la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des actions.

Conseils rédactionnels

Il est important que la genèse du projet présenté et le processus d'identification des besoins ayant conduit à sa conception soient clairement décrits.

2) Axes prioritaires de financement

Dans le cadre de chaque action proposée, sera prise en compte, la capacité de l'association à :

- Respecter les règles éthiques liées à l'intervention en milieu carcéral (attachement au respect des droits de l'homme, au principe d'équivalence énoncé par la loi du 18 janvier 1994, au respect du secret médical et professionnel) ;
- Favoriser le lien entre l'intérieur et l'extérieur ;
- Favoriser l'échange et la coordination entre les différents acteurs ;
- Prendre en compte les publics à la marge des protocoles existants ;
- Favoriser l'inscription des personnes détenues dans les dispositifs de droit commun ;
- Favoriser la préparation et la prise en charge des sortants de prison ;
- Développer une démarche de formation et de réflexion continue.

Pour être éligibles au soutien financier de Sidaction, les projets présentés dans le cadre du présent appel d'offres devront s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention énumérés ci-dessous.

Dans le cadre de chaque domaine d'action particulier, seront retenus les programmes qui répondent aux critères suivants.

Information, prévention et réduction des risques :

- Qui s'inscrivent dans une approche globale du corps et de la santé ;
- Construits en lien avec les personnes incarcérées ;
- Construits sur une base locale ou régionale, et qui répondent aux besoins de prévention identifiés localement ;
- Qui prennent en compte les inégalités entre les hommes et les femmes et les rapports sociaux de sexe ;
- Qui favorisent l'appropriation des pratiques de prévention et les démarches participatives ;
- Qui sont en lien avec les équipes professionnelles de santé, d'insertion et de probation ;
- Qui permettent l'élaboration d'outils adaptés au milieu carcéral.

Soutien aux détenus séropositifs et à leur entourage

Soutien psychologique :

- Qui favorise l'expression des personnes concernées au sein d'espaces de parole individuels ou collectifs ;
- Qui permette de prendre en charge la souffrance psychique et d'appréhender les périodes de crise ;
- Qui accompagne les personnes concernées et leurs proches hors de la détention.

Soutien thérapeutique :

- Qui permette d'informer les personnes malades sur leur pathologie et sur les traitements, de favoriser l'appropriation des connaissances destinées à comprendre les enjeux thérapeutiques, d'opérer un choix éclairé, d'améliorer la gestion des traitements et de leurs effets indésirables, d'accéder au dispositif de dépistage d'autres pathologies et aux protocoles thérapeutiques ;
- Qui se centre sur les trajectoires des personnes et sur les ruptures qui ont pu y intervenir et entraîner d'éventuels dysfonctionnements du respect des prescriptions et du suivi médical et biologique ;
- Qui assure une continuité de soins en détention et à la sortie de prison.

Soutien social et juridique :

- Qui favorise le maintien d'un lien social, affectif et familial autour des personnes malades incarcérées et de leur entourage ;
- Qui accompagne les détenus séropositifs vers l'accès aux droits, ainsi que vers l'accès aux soins en détention et à la sortie de prison ;
- Qui permette de lutter contre l'exclusion et la précarité des détenus, notamment celles et ceux concernés par le VIH et les hépatites ;
- Qui favorise l'insertion sociale des personnes vivant avec le VIH et/ou les hépatites ;
- Qui permette de lutter contre toutes les discriminations.

Formation :

- Qui soit pluridisciplinaire et qui associe différents acteurs du milieu carcéral ;
- Qui permette de générer ou de renforcer les dynamiques partenariales locales ;
- Qui renforce la formation des personnes relais.

Plaidoyer

Sidaction peut soutenir les actions de plaidoyer. Non ponctuelles, elles doivent viser l'adaptation de réglementations et de pratiques au regard des besoins en matière de prévention, d'accueil et d'accompagnement des personnes vivant avec le VIH. Elles peuvent également viser la production d'une information adaptée. De manière générale, ces actions de plaidoyer doivent viser l'intérêt collectif et non la défense de situations particulières.

L'instruction tiendra notamment compte :

- De l'établissement d'un l'état des lieux et de l'identification de carences préalables au développement des actions ;
- De la nature des concertations, du travail inter associatif ou en réseau préalable ou concomitant des actions.

3) Actions exclues du présent appel à projets

Comme tous les projets présentés à Sidaction, les projets relatifs au milieu carcéral ne pourront pas être financés sur les actions ou les charges suivantes :

Actions exclues

- Actions de communication et de prévention généraliste ;
- Actions ponctuelles et relevant de l'événementiel ;
- Ateliers occupationnels ;
- Toute action déjà soutenue par Sidaction pour le même exercice ;
- Toute action n'ayant pas de lien direct avec le milieu carcéral.

Autres charges exclues

- Matériel de prévention et de réduction des risques ;
- Charges pouvant être financées dans le cadre d'un recours possible au droit commun ;
- Frais de publicité ;
- Frais de communication et de collecte de fonds ;
- Frais de représentation et de réception ;
- Valorisation du bénévolat, provisions comptables, impôt sur les bénéficiaires, TVA des activités commerciales, charges financières, dotations aux amortissements, reports de charges, et autres charges strictement non matérielles.

4) Procédures

La date limite de dépôt des demandes de financement est le 13 septembre 2010. Le dépôt de demande de financement peut s'inscrire soit dans la procédure de « présélection » soit dans le cadre de la procédure « dossier complet ».

Les associations doivent prendre contact avec Ridha Nouiouat, chargé de mission Milieu carcéral, afin de connaître la procédure dans laquelle doit s'effectuer le dépôt de leur demande de financement.

Procédure de présélection

Les associations sont invitées à déposer avant le 13 septembre 2010 une note d'intention par projet, le présentant ainsi que le montant du financement sollicité auprès de Sidaction.

D'une longueur maximale de six pages, elle devra comprendre une fiche signalétique présentant l'association et le projet soumis : son origine, son contexte, ses objectifs ainsi que la méthodologie et la démarche d'évaluation prévues. Elle comprend également un budget prévisionnel de l'action.

Cette note doit obligatoirement être déposée dans le format des documents types (note et budget). Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Sidaction.

Ces notes seront transmises au Comité associatif sida pour une présélection au mois d'octobre 2010.

Si le projet n'est pas retenu à l'issue de cette première étape, il ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

Si le projet est retenu, il devra faire l'objet d'un dépôt de demande en dossier complet. Dans ce cas, la date limite de dépôt du dossier complet est le 4 janvier 2011.

Procédure dossier complet

Une session du Comité associatif sida a lieu début novembre 2010. A l'issue de l'instruction, le Comité associatif sida formulera des propositions sur les demandes des associations à l'attention du Conseil d'administration de Sidaction. Ce dernier se prononcera au mois de décembre 2010.

Les projets retenus sur note d'intention devront parvenir à Sidaction avant le 4 janvier 2011 sous forme de dossiers complets (document type) qui seront transmis au Comité associatif sida en vue d'une instruction au mois de février 2011.

Une session du Comité associatif sida aura lieu mi février 2011. A l'issue de l'instruction, le Comité associatif sida formulera des propositions sur les demandes des associations à l'attention du Conseil d'administration de Sidaction. Ce dernier se prononcera au mois d'avril 2011.

Les documents types, note d'intention et dossiers complets, sont disponibles à la page : www.sidaction.org

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Sidaction – Programmes associatifs France
228 rue du Faubourg Saint Martin – 75 010 Paris
Tel : 01 53 26 45 76 - Fax : 01 53 26 45 75 –
E-mail : r.nouiouat@sidaction.org